



LA FEDERATION COMMUNIQUE

« CONDITIONNALITÉ SOCIALE » DE LA PAC

UN VIDE ET UN BIDE

La réforme de la Pac, pour la période 2023-2027, vient d'être adoptée définitivement après de longues tractations. Dans cette période où s'affirment de plus en plus les responsabilités du système capitaliste surexploitant les êtres humains, la nature, les sols et la biodiversité, l'Europe du capital persiste et signe la poursuite d'une agriculture soumise aux lois du marché capitaliste.

Plus des deux tiers des aides directes seront toujours versés à l'hectare, poussant à la concentration agraire. Si 30 % des aides sont conditionnées au respect de mesures environnementales, les normes sont insuffisantes pour rompre avec les logiques mises en œuvre depuis plusieurs décennies. Aucune mesure de régulation des marchés n'est prise. L'instabilité des prix et des marchés devenue la règle est en complète contradiction avec l'exigence de conditions stables, sur le temps long agricole, pour engager un autre type de développement agricole garantissant la souveraineté alimentaire nationale, l'accès à une alimentation saine et diversifiée à des prix socialement acceptables, une rémunération juste aux travailleurs de la terre...

L'exercice du plan stratégique national, imposé par la Commission de Bruxelles, ne peut être assimilé à une « renationalisation ». C'est oublier un peu vite que ce n'est qu'une déclinaison nationale insérée dans le carcan des orientations libérales de la Pac. Preuve s'il en est de la « conditionnalité sociale » des aides. La demande des organisations syndicales de salariés et de certaines organisations professionnelles agricoles et d'associations de conditionner les aides au nombre d'actifs salariés et non-salariés n'a pas été prise en compte. La conditionnalité décrétée ne s'applique qu'au respect de la réglementation européenne en matière de travail, sans consistance, soit un grand vide et un bide retentissant. Il n'y aura pas plus de contrôle qu'aujourd'hui, de l'aveu même du ministère de l'Agriculture. Les inspections du travail n'en ont de toute façon pas les moyens avec la politique gouvernementale de baisses drastiques du nombre de fonctionnaires et de leurs moyens d'intervention. Au-delà de ses revendications sociales légitimes, de l'augmentation des salaires à la réduction du temps de travail, de la pérennisation des contrats à la lutte contre le travail illégal, notre fédération revendique la reconstitution d'un corps d'inspection du travail en agriculture.

Quant à certaine organisation professionnelle agricole qui dénonce une double peine pour les agriculteurs, défend-elle l'idée que ceux-ci peuvent passer outre le respect du code du travail et leur laisser les mains libres pour une surexploitation des ouvriers agricoles ?

En fait, cette « conditionnalité sociale » des aides n'est qu'une énième opération de communication.

Montreuil,
Le 2 décembre 2021